



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°352026

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande faite par Mme Blazy-Poulain demeurant à Lisle sur Tarn en date du 16 mars 2026 afin de procéder à l'emménagement au 5 rue Raymond Lafage,

CONSIDERANT que cette demande n'est pas compatible avec le maintien normal de la circulation,

Il y a lieu de prendre les mesures de sécurité suivantes :

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue Raymond Lafage pour la portion comprise entre la rue de la Jonquière et la rue de l'Eglise le temps du déchargement le 28 mars 2026 entre 9 heures et 15 heures.

Le stationnement au droit de l'immeuble sera réservé au camion de déménagement durant cette période.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place pour tous les véhicules par Mme Blazy-Poulain.

Des panneaux de signalisation correspondant aux normes en vigueur et des barrières seront mis en place aux distances réglementaires et enlevés par Mme Blazy-Poulain.

Article 3 : Le présent arrêté sera obligatoirement être affiché sur les lieux par Mme Blazy-Poulain. Mme Blazy-Poulain informera les riverains concernés.

Article 4 : La Gendarmerie et la Police Municipale de Lisle-sur-Tarn seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le **23 MARS 2026**
Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... **23 MARS 2026**et/ou notifié à l'intéressé(e) le **23 MARS 2026**.... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.